

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du lundi 22 novembre 2010

Par convocations individuelles adressées le 16 novembre 2010 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 22 novembre 2010.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010.
- 2) Communications du Maire.
- 3) Rapport de commissions.
- 4) Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif.
- 5) Demande de subventions.
- 6) Recouvrement frais de chauffage.
- 7) Palmarès du concours communal des maisons fleuries.
- 8) Régime indemnitaire – complément.
- 9) Désaffectation du presbytère catholique.
- 10) Travaux en forêt.
- 11) Prescription de la révision du POS : transformation en PLU.
- 12) Approbation d'un contrat.
- 13) Opération « Un fruit pour la récré ».
- 14) Divers.

L'an deux mil dix, le vingt-deux novembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents : M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT, Jacques ECKERT et Jacky NOLETTA, Adjoint.

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Huguette DIEMER, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Véronique IFFER, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, Mme Francine REINHART, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, Mme Patrice ZENSS et M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés : Mme Fabienne ANTHONY, donne pouvoir à Mme Sylvie GRATHWOHL,
M. Richard JUNG, donne pouvoir à Mme Patrice ZENSS,
M. Christian LALUET.

En ouvrant la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. René HOFF, ancien Conseiller Municipal décédé le 5 novembre dernier.

M. Patrick KERN est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010.

2) Communications du Maire

- ♦ 18/10 Conseil Municipal.
- ♦ 19/10 Comité Syndical SCOTERS.
Conseil Intercommunal Sécurité Prévention Délinquance (Jacques ECKERT).
Comité Pilotage Basse Zorn Live.
- ♦ 20/10 Bureau Association des Maires du Bas-Rhin à Sélestat.
Assemblée Générale MAPAD.
Amicale des Maires du canton à Kilstett.
- ♦ 21/10 Commission Urbanisme – présentation action hydraulique en forêt.
- ♦ 22/10 80 ans de Madame Marie Josée SCHOCH.
Conseil école maternelle.
Assemblée Générale Tennis Club.
- ♦ 23/10 80 ans de Madame Germaine LUTZ.
- ♦ 29/10 Noces d'Or des Epoux Mathias NIEDERPRUM.
- ♦ 29 au 30/10 et 31/10 au 01/11 Dégradations vitres Mairie.
- ♦ 02/11 Commission Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse Zorn.
- ♦ 03/11 Réunion de l'Association des élus pour la promotion des langues et cultures régionales.
- ♦ 04/11 Réunion de restitution de la phase 1 de l'étude de mise en place d'une redevance incitative.
- ♦ 06/11 Commission sécurité MESSTI.
- ♦ 08/11 Enterrement Monsieur René HOFF.
- ♦ 09/11 Commission Communication.
- ♦ 10/11 Séminaire bureau Communauté de Communes de la Basse Zorn.
80 ans Mme Barbe BARTHOLOME.
- ♦ 11/11 Cérémonie armistice.
- ♦ 12/11 Conseil école élémentaire (André GARNIER).
- ♦ 15/11 Commission Administrative.
Commission Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse Zorn.
Conseil Communauté de Communes de la Basse Zorn.
- ♦ 16/11 Comité Pilotage Basse Zorn Live.
- ♦ 17/11 Commission Jeunesse Communauté de Communes de la Basse Zorn.
- ♦ 18/11 Noces d'Or des Époux Antoine DEBUS.
- ♦ 19/11 Prix fleurissement.

3) Rapport de commissions

- Commission Urbanisme et Environnement du 21 octobre 2010.
- Commission Travaux, Voirie et Sécurité du 6 novembre 2010.
- Commission Communication du 9 novembre 2010.
- Commission Administrative pour la révision de la liste électorale du 15 novembre 2010.

4) Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif

M. Éric HOFFSTETTER, Adjoint des Finances, soumet à l'assemblée différentes propositions modificatives du Budget Primitif 2010 et donne les explications nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- vote la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2010 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

Opération	Article	Libellés	Montant
	020	Dépenses imprévues	- 10 000,00€
	21312	Bâtiments scolaires	500,00 €
	202	Frais documents d'urbanisme	4 500,00 €
	20415	Subvention équipement groupement collectivités	1 700,00 €
030	21318	Autres bâtiments publics	3 300,00 €
	2112	Terrains de voirie	1 280,00 €
041	2112	Terrains de voirie	810,00 €
		TOTAL.....	2 090,00 €

Recettes

Opération	Article	Libellés	Montant
	1328	Autres subventions d'équipement non transférables	1 280,00 €
041	1328	Autres subventions d'équipement non transférables	810,00 €
		TOTAL.....	2 090,00 €

Section de fonctionnement

NEANT

5) Demande de subventions

- A. L'institution Sainte Philomène de Haguenau sollicite une subvention pour 3 élèves de Gries ayant participé à une classe verte à La Hoube du 4 au 9 octobre 2010.
- B. L'école élémentaire Louise Weiss de Kilstett sollicite une subvention pour 1 élève habitant à Gries qui va participer à une classe transplantée à Muckenbach du 21 au 25 avril 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer une subvention de :
 - 36 € à l'institution Sainte Philomène de Haguenau,
 - 10 € à l'école élémentaire Louise Weiss de Kilstett

6) Recouvrement frais de chauffage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe la participation des frais de chauffage pour la période de chauffe 2009/2010 comme suit :
 - La Poste 1 565,33 €
 - Mme EINSETLER Valérie 1 522,94 €
 - Melle ANCKENMANN Valérie 1 687,71 €

- fixe les acomptes chauffage pour la nouvelle période de chauffe 2010/2011 comme suit :
 - La Poste 500 € x 3
 - Mme EINSETLER Valérie 500 € x 3
 - Melle ANCKENMANN Valérie 500 € x 3

7) Palmarès du concours communal des maisons fleuries

M. le Maire donne lecture des résultats du concours communal des maisons fleuries :

- 1^{ère} Catégorie – Maison avec jardin visible de la rue
40 lauréats (46 en 2009)
- 2^{ème} Catégorie – Maison seule
3 lauréats (6 en 2009)
- 3^{ème} Catégorie – Restaurants, commerces
3 lauréats (3 en 2009)

Un jury extérieur aidé par des membres de la commission communale a sélectionné les plus belles réalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la sélection des 46 lauréats et l'attribution d'une prime d'un montant total de 2 021 € sous forme de bons d'achat valables jusqu'au 31 octobre 2011 chez les fleuristes des alentours.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

8) Régime indemnitaire - complément

Vu la délibération du 9 décembre 2002 modifiant le régime indemnitaire des agents techniques,

Vu le décret n° 2003-13 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, modifiant notamment les corps de référence de l'État figurant dans les annexes du décret du 06 septembre 1991, principalement pour certains cadres d'emplois de la filière technique,

Vu la délibération du 26 janvier 2004 modifiant le régime indemnitaire de la filière technique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. André GARNIER ne participant pas au vote) décide de faire bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2011 le cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles - ATSEM - de l'indemnité d'administration et technicité - IAT - dans les mêmes conditions que la filière technique.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.

9) Désaffectation du presbytère catholique

Vu la délibération du Conseil Municipal de Gries en date du 19 janvier 2009, décidant le principe de réhabilitation du presbytère catholique,

Vu la décision du Conseil de Fabrique de la paroisse catholique de Gries en date du 3 septembre 2009 approuvant la distraction d'une partie du presbytère,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Gries en date du 14 septembre 2009 relative à la décision de réhabilitation du presbytère catholique et à la distraction d'une partie du presbytère catholique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2010 autorisant la distraction d'une partie du presbytère catholique de Gries,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Jacques ECKERT ne participant pas au vote), décide la désaffectation du presbytère catholique sis à Gries 34 rue Principale.

10) Travaux en forêt

Dans le cadre du programme des travaux en forêt de l'année 2010 approuvé en séance du 18 janvier 2010 était prévue l'étude de l'ensemble du réseau hydrographique.

Cette étude a été présentée par les techniciens de l'Office National des Forêts en commission d'urbanisme du 21 octobre dernier ; des actions améliorant l'état écologique et hydraulique sont proposées.

Après présentation de cette étude à l'assemblée et explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de cette étude,
- autorise le Maire à faire réaliser ces travaux pour un montant de 24 400 € HT,
- sollicite les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un montant 26 400 € HT, se décomposant comme suit :
 - frais d'études 2 000 €
 - travaux et maîtrise d'œuvre 24 400 €
- autorise le Maire à signer tous documents y relatifs.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.

11) Prescription de la révision du POS : transformation en PLU

M. le Maire expose à l'assemblée que le Plan d'Occupation des Sols – POS – actuellement en vigueur nécessite un certain nombre d'aménagement et propose de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme – PLU – forme nouvelle du Plan d'Occupation des Sols.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-6 et suivants, L.300-2 et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg approuvé le 1^{er} juin 2006 modifié en octobre 2010,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 avril 1988, révisé le 23 août 2001, modifié le 22 mars 2004, le 4 septembre 2006 et le 29 décembre 2009,

Vu la révision simplifiée n°1 et n°2 du Plan d'Occupation des Sols approuvée le 29 décembre 2009,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE PRESCRIRE** la révision du Plan d'Occupation des Sols qui sera transformé en Plan Local d'Urbanisme,
- **DE FIXER** les objectifs suivants :
 - se doter d'un Plan Local d'Urbanisme - PLU -,
 - définir l'affectation des sols et organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune avec une approche économe en terme de consommation d'espace,
 - prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire afin d'assurer la protection des personnes et des biens,
 - promouvoir un développement économique diversifié,
 - protéger les zones naturelles et agricoles,
 - adapter les règles du Plan Local d'Urbanisme aux orientations nouvelles qui seront définies,
 - faire un bilan de l'application des règles d'urbanisme dans les zones urbaines et à urbaniser et les réajuster si nécessaire,

- **DE DEFINIR** les modalités de la concertation suivantes :

- les études et le projet de Plan Local d'Urbanisme - PLU - seront tenus à la disposition du public, à la mairie, pendant toute la durée de la révision du Plan Local d'Urbanisme, jusqu'à l'arrêt du projet. Ces dossiers seront constitués et complétés au fur et à mesure de l'avancement des études,
- le public pourra prendre connaissance des dossiers aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignants dans un registre ouvert à cet effet ou en les envoyant par courrier au Maire,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD - fera l'objet d'un temps fort de cette concertation ; une exposition sera organisée à cet effet,
- le début et la fin de la mise à disposition du dossier ainsi que les temps forts de la concertation feront l'objet d'une information au public,
- d'autoriser le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,
- de charger le Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme de l'assistance de la commune pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,
- de solliciter de l'État et du Département une dotation pour couvrir les frais engendrés par cette procédure.

- **DIT QUE**

- les crédits destinés au financement des dépenses relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme - PLU - seront inscrits aux budgets des exercices concernés ;
- conformément aux articles L.121-4, L.123-6 et L.123-8 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin
 - Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin
 - Monsieur le Président du Conseil Régional d'Alsace
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
 - Monsieur le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg
- conformément à l'article R.130-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans les journaux ci-après désignés :
 - les Dernières Nouvelles d'Alsace,
 - les Affiches du Moniteur.

12) Approbation d'un contrat

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat de services pour l'entretien et la maintenance des deux panneaux lumineux d'information municipale arrive à échéance le 30 novembre prochain et propose de le renouveler aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le nouveau contrat proposé par Lumiplan pour une durée de 5 ans,
- autorise le Maire à le signer ainsi que tous documents y afférents.

Les crédits seront inscrits au budget des exercices comptables respectifs.

13) Opération « Un fruit pour la récré »

Le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place un programme « Un fruit pour la récré » destiné aux enfants des écoles ; ce programme consiste à distribuer un fruit à chaque enfant plusieurs fois par trimestre.

La Commune de Gries a adhéré à ce projet pour les enfants de l'école maternelle à compter de ce trimestre ; la première distribution aura lieu le vendredi 26 novembre 2010. Cette opération est subventionnée par l'Union Européenne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette initiative.

14) Divers

- agenda.

La séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance,
KERN Patrick